

## COMMUNE DE GUENVILLER

Guenviller, le 14 juin 2022

### CONVOCATION

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 2 juin 2022 pour la séance qui s'ouvrira à la mairie le vendredi 10 juin 2022 à 19 heures.

### **ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

**Point n° 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 19 avril 2022**

**Point n° 1 – VENTE DE TERRAIN**

**Point n° 2 – EMPLOIS SAISONNIERS**

**Point n° 3 – CLEC 2022**

**Point n° 4 – VENTE D'HERBE**

**Point n° 5 – PROJET SALLE INTERGENERATIONNELLE**

**Point n° 6 – FLEURISSEMENT**

**Point n° 7 – DIVERS**

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2022 à 19 heures

L'an deux mil vingt et deux, le dix du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, William CANADA, Patrick MIESZKALSKI, Yves BROQUARD, Sandrine LEFEBVRE.

**Etaient absents excusés** : Betty BROQUARD, qui a donné procuration de vote à Emilie THIEL, Catherine HOMBACH, qui a donné procuration de vote à André DUPPRE, Thomas BETTING qui a donné procuration de vote à Raymond TRUNKWALD, Christian FORTHOFER, qui a donné procuration de vote à Patrick MIESZKALSKI, Sabrina MULLER, qui a donné procuration à Roland FRIDERICH, Mathieu MUHR, Alain KLEINHENTZ

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

### **Point n° 0 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 19 avril 2022**

Le compte rendu de la séance du 19 avril 2022, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Point n° 1 – VENTE DE TERRAIN**

Pour la sérénité des débats, M. le Maire demande le huis-clos pour ce point. Le huis-clos est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Après avoir été déboutée dans sa procédure intentée contre la Commune de Guenviller, la SCEA « Les Jardins de Guenviller » a renouvelé une demande de passage sur la parcelle section 10 n°97.

Début mai, Mmes et M. Waltz ont été reçus en mairie afin de les entendre et de leur signifier la position de M. le Maire, conforme à celle exprimée il y a plus de deux ans, à savoir la vente du terrain.

La Commune souhaite faire exécuter la vente par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Grand-Est). La première étape consiste à faire estimer le terrain par France Domaine.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire estimer le terrain afin de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire la demande d'estimation dudit terrain auprès de France Domaine.

### **Point n°2 - EMPLOIS SAISONNIERS**

Certains jeunes du village ont effectué une demande d'emploi saisonnier auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- ✚ de recruter au maximum huit agents saisonniers non titulaires, entre le 15 juin et le 31 août 2022, pour une durée totale de 20 heures chacun.
- ✚ de les rémunérer par référence à l'indice statutaire brut 350 indice majoré 327 échelon C1, de les affilier à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC
- ✚ de prélever les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sur les crédits inscrits au budget primitif 2022 à cet effet

### **Point n° 3 - CLEC 2022**

Mme Emilie THIEL informe le Conseil des possibilités habituelles de CLEC soumises aux parents.

Une fois que les offres auront été diffusées, les parents pourront choisir le centre agréé de leur choix. Il est proposé à l'assemblée de reconduire l'aide de la commune de 5€ par enfant déclaré résidant dans la commune, par jour dans la limite de 50 € par enfant par an. Ces aides pourront être utilisées durant les différentes vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter cette proposition.

### **Point n° 4 – VENTE D'HERBE**

M. le Maire, étant indirectement concerné, se retire pour ce point.

M. DUPPRE informe l'assemblée que, comme les années précédentes, nous procédons à une vente d'herbe, au niveau de certains terrains communaux. Il présente à l'assemblée la proposition de l'ETA TRUNKWALD pour un montant de 730 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ✚ accepte la proposition de l'ETA TRUNKWALD
- ✚ accepte le chèque que fournira l'ETA TRUNKWALD correspondant au montant de la vente, soit 730 €
- ✚ dit que les sommes seront versées en recettes de fonctionnement chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses, article 7028 Autres produits forestiers et agricoles.

### **Point n° 5 – PROJET SALLE INTERGENERATIONNELLE**

Les cabinets d'architecture retenus ont déposé leur projet et ont été reçus en audition le 20 mai dernier. Ces trois projets sont exposés aux membres du Conseil Municipal.

Une nette tendance se dégage. M. le Maire souhaite associer l'ensemble des Conseillers Municipaux à la décision, aussi une réunion de la commission des travaux élargie aux Conseillers sera organisée très prochainement.

### **Point n° 6 – FLEURISSEMENT**

Dans le cadre du passage du jury régional « Villes et villages fleuris » en juillet prochain, le dossier constitué en amont est exposé aux membres présents.

L'organisation d'une journée « coup de balai » à l'instar de celle organisée le 21 juin 2020 est évoquée ; la date du samedi 25 juin est arrêtée.

### **Point n° 7 – DIVERS**

- Possibilité envisagée d'embaucher un apprenti aux espaces verts

**L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h40.**

**Affiché le 14 juin 2022.**